

Variations sur le quasi-usufruit et la dette de restitution

Niveau: Pratique courante

Durée: 0,5 jour(s) soit 3,5 heure(s)

Public concerné

Collaborateurs UNOFI

Compétences pédagogiques

À la fin de la formation, le bénéficiaire sera capable de :

- Mieux appréhender la notion de quasi-usufruit
- Mieux maîtriser les intérêts et les enjeux rédactionnels de la convention de quasi-usufruit
- Mieux comprendre les modalités de l'obligation d'emploi
- Mieux comprendre les règles relatives à la déductibilité fiscale de la dette de restitution.

Contenu

La notion de quasi-usufruit.

- Origine du quasi-usufruit
- Double conception du quasi-usufruit
- · Intérêts et limites du quasi-usufruit
- Source et objet du quasi-usufruit
- Quasi-usufruit légal ou conventionnel : attention aux confusions

Les conventions de quasi-usufruit

- · Les utilités diverses de la convention de quasi-usufruit
- La convention créatrice d'un quasi-usufruit
- · Les cryptoactifs

- Le portefeuille de valeurs mobilières
- Le contrat de capitalisation

La protection des nus-propriétaires :

- L'obligation d'emploi
- La revalorisation et la garantie de la dette de restitution

La déductibilité fiscale de la dette de restitution

- L'article 773 2° du CGI
- · L'article 774 bis du CGI

Questions diverses.

Prérequis

Bonnes connaissances en droit de la famille et en droit patrimonial

Modalités d'exécution

Formation e-learning

À la suite de votre inscription, vous recevrez un mail avec un lien pour vous connecter à votre espace pédagogique. Vous pouvez suivre vos modules au moment et au lieu de votre choix sur un ordinateur ou une tablette.

Modalités pédagogiques

Type de formation : E-Learning

Durée de la formation : 1H30

Exemples et cas pratiques illustrant la théorie ou quiz d'évaluation

Modalités techniques

Plateforme d'apprentissage en ligne (360 Learning)

Connexion internet + sortie audio

Modalités d'encadrement

Page 2 sur 3

Association INAFON – 16, Rue Etienne Marcel – 75002 Paris créée le 25 février 1972, n°existence : 11750094675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) – Siret : 30838863600174 – TVA Intracommunautaire : FR 96308388636

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation.

Modalités de suivi et appréciation des résultats

Évaluation des compétences :

À l'issue de chaque module, une auto-évaluation en ligne sera proposée au stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses compétences acquises et d'apprécier ses résultats.

Les résultats de l'évaluation seront remis confidentiellement à chaque stagiaire.

Enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation:

Évaluation à chaud à l'issue de la formation :

Un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire.

Remise d'une attestation

Une attestation de fin de stage sera remise à chaque stagiaire à l'issue de la formation conformément aux dispositions de I 'article L. 6353-1* du Code du travail.